

Rapport aux actionnaires

Premier trimestre 2025

La Banque Nationale divulgue ses résultats du premier trimestre de 2025

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 préparés selon les Normes internationales d'information financière (Normes IFRS® de comptabilité) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 26 février 2025 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 997 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à 922 M\$ au premier trimestre de 2024, en hausse de 8 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,78 \$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 2,59 \$ au trimestre correspondant de 2024. Ces hausses s'expliquent par la croissance du revenu total de tous les secteurs d'exploitation, atténuée par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts atteint 1 537 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à 1 261 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 22 % provenant de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation, notamment les secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine. En excluant les éléments particuliers (1) liés à l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) enregistrés au cours du premier trimestre de 2025, le résultat net ajusté (1) se chiffre à 1 050 M\$ et se compare à 922 M\$ pour le trimestre correspondant de 2024. Le résultat dilué par action ajusté (1) se chiffre à 2,93 \$ par rapport à 2,59 \$ pour le premier trimestre de 2024, une hausse de 13 %.

« La Banque a généré d'excellents résultats financiers au premier trimestre, grâce à une exécution solide dans tous nos secteurs d'exploitation et à notre modèle d'affaires diversifié. Nous sommes également heureux d'avoir récemment conclu l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest, une étape importante dans l'accélération de notre croissance à l'échelle nationale et dans l'élargissement de nos capacités bancaires au profit de l'ensemble de notre clientèle », a déclaré Laurent Ferreira, président et chef de la direction. « Dans un contexte de forte incertitude macroéconomique et géopolitique et compte tenu de l'évolution du cycle de crédit, nous maintenons notre engagement à suivre notre approche disciplinée au niveau du crédit, du capital et des coûts », a conclu M. Ferreira.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)		Trimestre terminé le 31 janvier			
	2025	2024 (2)	Variation %		
Résultat net	997	922	8		
Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i>	2,78 \$	2,59 \$	7		
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 537	1 261	22		
Rendement des capitaux propres attribuables aux					
détenteurs d'actions ordinaires (3)	16,7 %	17,1 %			
Ratio de versement des dividendes (3)	40,1 %	43,1 %			
Résultats d'exploitation – ajustés (1)					
Résultat net – ajusté	1 050	922	14		
Résultat dilué par action – ajusté (en dollars)	2,93 \$	2,59 \$	13		
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 610	1 261	28		
	Au 31 ianvier	Au 31 octobre			
	2025	2024			
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III (4)	13,6 %	13,7 %			
Ratio de levier selon Bâle III (4) (5)	4.3 %	4.4 %			

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
- (2) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information ».
- (3) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (5) Le ratio au 31 janvier 2025 tient compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

Rapport aux actionnaires

Premier trimestre 2025

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 290 M\$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 339 M\$ au premier trimestre de 2024, une baisse de 14 % attribuable à l'augmentation significative des dotations aux pertes de crédit.
- Revenu total de 1 204 M\$ au premier trimestre de 2025, une hausse de 50 M\$ ou 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2024 provenant principalement du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts, atténuée par le recul de la marge nette d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 4 % et du crédit aux entreprises de 13 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts (1) de 2,28 % au premier trimestre de 2025 affiche un recul par rapport à 2,36 % au premier trimestre de 2024.
- Les frais autres que d'intérêts de 641 M\$ augmentent de 4 % par rapport au premier trimestre de 2024.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 91 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024 principalement en raison de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés.
- Le ratio d'efficience (1) de 53,2 % est relativement stable comparativement à 53,3 % au premier trimestre de 2024.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 242 M\$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 196 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 23 %.
- Revenu total de 776 M\$ au premier trimestre de 2025, contre 660 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une augmentation de 116 M\$ ou 18 % provenant principalement de la croissance des revenus tirés des services tarifés et du revenu net d'intérêts.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 441 M\$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 390 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 13 % en lien avec la croissance des revenus.
- Le ratio d'efficience (1) de 56,8 % s'améliore comparativement à 59,1 % au premier trimestre de 2024.

Marchés financiers

- Résultat net de 417 M\$ au premier trimestre de 2025 contre 308 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 35 %.
- Revenu total de 907 M\$, une hausse de 40 % principalement attribuable à l'augmentation des revenus des marchés mondiaux.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 367 M\$ au premier trimestre de 2025, par rapport à 313 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse attribuable principalement à l'augmentation de la rémunération variable.
- Les dotations aux pertes de crédit s'élèvent à 36 M\$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 17 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une augmentation attribuable aux dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés.
- Le ratio d'efficience (1) de 40,5 % s'améliore comparativement à 48,4 % au premier trimestre de 2024.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 183 M\$ au premier trimestre de 2025 contre 150 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 22 %.
- Revenu total de 405 M\$ au premier trimestre de 2025, en hausse de 24 % par rapport au premier trimestre de 2024, une augmentation qui provient principalement de la croissance des revenus des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 123 M\$ au premier trimestre de 2025 sont en hausse de 23 % par rapport au trimestre correspondant de 2024, une hausse principalement attribuable à la croissance des activités de la filiale ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 15 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024, une hausse attribuable aux filiales Credigy et ABA
- Le ratio d'efficience (1) de 30,4 % s'améliore par rapport à 30,7 % au trimestre correspondant de 2024.

Autres

Perte nette de 135 M\$ au premier trimestre de 2025, contre une perte nette de 71 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une variation qui provient essentiellement d'une contribution moins élevée des activités de trésorerie, de l'augmentation des frais autres que d'intérêts, notamment en raison de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, ainsi que de l'impact défavorable des éléments particuliers (2) sur la perte nette au premier trimestre de 2025.

Acquisition de CWB

Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB, une institution de services financiers diversifiés établie à Edmonton, en Alberta, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 5,9 %. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services à la clientèle en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III (3) de 13,6 % au 31 janvier 2025, en baisse par rapport à 13,7 % au 31 octobre 2024.
- Ratio de levier selon Bâle III (3) (4) de 4,3 % au 31 janvier 2025, en baisse par rapport à 4,4 % au 31 octobre 2024.
- (1) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
- (3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (4) Le ratio au 31 janvier 2025 tient compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

Rapport de gestion

Daté du 25 février 2025

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 préparés selon les Normes internationales d'information financière (Normes IFRS® de comptabilité) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2024. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <u>bnc.ca</u>, ou celui de SEDAR+, à l'adresse <u>sedarplus.ca</u>. Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport aux actionnaires, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

Mode de présentation de l'information	4	Gestion du capital	21
Survol et perspectives économiques	10	Gestion des risques	28
Faits saillants	11	Divulgation d'information sur les risques	44
Analyse financière	12	Méthodes comptables et communication de l'information financière	45
Résultats consolidés	12	Méthodes comptables significatives et estimations comptables	45
Résultats sectoriels	14	Modifications futures de méthodes comptables	45
Bilan consolidé	18	Communication de l'information financière	45
Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	20	Données financières trimestrielles	46
Transactions avec des parties liées	21	Glossaire	47
Titrisation et arrangements hors bilan	21		
Impôts sur le résultat	21		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations faites dans les messages de la direction, de même que d'autres déclarations à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, de ses opérations, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, des impacts et bénéfices de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), et de certains risques auxquels la Banque est exposée. La Banque peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « proieter », « alvaifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les actionnaires de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles que la Banque, et peuvent ne pas considère raisonables à cette date, et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les actionnaires que ces déclarations prospectives ne sont pas des granties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer significations en action d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande de ne pas se fier indiant à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient significativement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives du la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous, de même que d'autres incertitudes et événements potent

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2025 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Ces hypothèses figurent à la section Survol et perspectives économiques, et pour chaque secteur d'exploitation, à la section Revue de l'économiq et du marché du Rapport annuel 2024 ainsi qu'à la section Survol et perspectives économiques du présent document et elles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés par la suite.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leurs résultats futurs sont assujettis à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; les mesures prises en réponse, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, nos opérations, et plus généralement, sur l'économie; les flictonomie; les fluctuations des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique; la capacité de la Banque à intégrer avec succès CWB et les coûts ou passifs eventuels non divulgués libés à l'acquisition, les changements; incluant les risques physiques, incluant les risques physiques de sex parties prenantes; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de notre clientèle et autres tiers, incluant sur les émissions de gaz à effet de serre; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à l

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2024 ainsi que dans la section Gestion des risques du présent Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2025 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestrels déposés par la suite.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les normes IFRS de comptabilité qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux normes IFRS de comptabilité.

Le 1^{er} novembre 2024, la Banque a cessé la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable. L'utilisation de la méthode de l'équivalent imposable est moins pertinente depuis l'introduction des règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) au cours du premier trimestre de 2025 et du projet de loi C-59 en lien avec l'imposition de certains dividendes canadiens au cours de l'exercice 2024. Ce changement n'a aucun impact sur le résultat net divulgué précédemment. Les données pour les périodes de 2024 ont été ajustées afin de refléter ce changement.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- · ratios non conformes aux PCGR;
- · mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lectrices et aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 8 et 9 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 12. À noter que pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, à la suite de la conclusion de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB), plusieurs éléments en lien avec cette acquisition ont été exclus des résultats, puisque de l'avis de la direction, ils ne représentent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts), le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB détenues par la Banque de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts), l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) et les charges d'acquisition et d'intégration de 26 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts). Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, aucun élément particulier n'avait été exclu des résultats.

Revenu net d'intérêts ajusté

Représente le revenu net d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenus autres que d'intérêts ajustés

Représentent les revenus autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu total ajusté

Représente le revenu total excluant les éléments particuliers. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Frais autres que d'intérêts ajustés

Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté

Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts excluant les éléments particuliers. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Charge d'impôts ajustée

Représente la charge d'impôts excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers.

Résultat net ajusté

Représente le résultat net excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté

Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat de base par action ajusté

Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat dilué par action ajusté

Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté à la page 7 dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2025 » disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <u>bnc.ca</u>.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté

Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation excluant les éléments particuliers. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts autre que de négociation en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation

Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation qui comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation

Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation qui comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Revenus liés aux activités de négociation

Représentent les revenus liés aux activités de négociation qui comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Ratios non conformes aux PCGR

La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté

Représente le RCP excluant les éléments particuliers. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio de versement des dividendes ajusté

Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Levier opérationnel ajusté

Représente le levier opérationnel excluant les éléments particuliers. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le levier opérationnel en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio d'efficience ajusté

Représente le ratio d'efficience excluant les éléments particuliers. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficience des activités de la Banque. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée

Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation excluant les éléments particuliers. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer la marge nette d'intérêts autre que de négociation en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 47 à 50 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS de comptabilité à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS de comptabilité ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1
	Ratio des fonds propres de catégorie 1
	Ratio du total des fonds propres
	Fonds propres CET1
	Fonds propres de catégorie 1
	Fonds propres de catégorie 2
	Total des fonds propres
	Actif pondéré en fonction des risques
	Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier
	Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes	Indicateurs clés – Exigences de TLAC
(Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)	TLAC disponible
	Ratio TLAC
	Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides
	Actifs grevés et actifs non grevés
	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio ou LCR)
	Actifs liquides de haute qualité (high-quality liquid assets ou HQLA)
	Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie
	Ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio ou NSFR)
	Éléments de financement stable disponible
	Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats - ajustés

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 janvier

						2025	2024 (1)
	Particuliers et	Gestion de	Marchés				
	Entreprises	patrimoine	financiers	FSEU&I	Autres	Total	Total
Résultats d'exploitation							
Revenu net d'intérêts	944	227	(509)	370	(60)	972	751
Revenus autres que d'intérêts	260	549	1 416	35	(49)	2 211	1 959
Revenu total	1 204	776	907	405	(109)	3 183	2 710
Frais autres que d'intérêts	641	441	367	123	74	1 646	1 449
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	563	335	540	282	(183)	1 537	1 261
Dotations aux pertes de crédit	162	2	36	51	3	254	120
Résultat avant charge (économie) d'impôts	401	333	504	231	(186)	1 283	1 141
Charge (économie) d'impôts	111	91	87	48	(51)	286	219
Résultat net	290	242	417	183	(135)	997	922
Éléments ayant une incidence sur les résultats							
Revenu net d'intérêts							
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription (2)	_	_	_	_	(28)	(28)	_
Incidence sur le revenu net d'intérêts	-	_	_	-	(28)	(28)	_
Revenus autres que d'intérêts							
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation (3)	_	-	_	-	4	4	_
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB (4)	_	_	_	_	(23)	(23)	-
Incidence sur les revenus autres que d'intérêts	_	_	_	_	(19)	(19)	_
Frais autres que d'intérêts							
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (5)	_	-	_	-	26	26	_
Incidence sur les frais autres que d'intérêts	-	-	_	-	26	26	_
Charge d'impôts							
Charge d'impôts liée à l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription (2)	_	_	_	-	(8)	(8)	-
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation (3)	_	-	_	-	1	1	-
Charge d'impôts liée à la gestion des variations de la juste valeur relative							
à l'acquisition de CWB ⁽⁴⁾	-	-	_	-	(6)	(6)	-
Charge d'impôts liée aux charges d'acquisition et d'intégration de CWB (5)	-	-	_	_	(7)	(7)	_
Incidence sur la charge d'impôts	-	-	-	_	(20)	(20)	_
Incidence sur le résultat net	_	_	-	_	(53)	(53)	
Résultats d'exploitation – ajustés							
Revenu net d'intérêts – ajusté	944	227	(509)	370	(32)	1 000	751
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	260	549	1 416	35	(30)	2 230	1 959
Revenu total – ajusté	1 204	776	907	405	(62)	3 230	2 710
Frais autres que d'intérêts – ajustés	641	441	367	123	48	1 620	1 449
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	563	335	540	282	(110)	1 610	1 261
Dotations aux pertes de crédit	162	2	36	51	3	254	120
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	401	333	504	231	(113)	1 356	1 141
Charge (économie) d'impôts – ajustée	111	91	87	48	(31)	306	219
Résultat net – ajusté	290	242	417	183	(82)	1 050	922

⁽¹⁾ Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

⁽²⁾ Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 8 et 10 afférentes aux états financiers consolidés).

⁽³⁾ Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un gain de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB au 31 janvier 2025.

⁽⁴⁾ Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements postérieurs à la date du bilan consolidé ».

⁽⁵⁾ Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 26 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.

Présentation du résultat de base et dilué par action - ajustés

(en dollars canadiens)	Trimestre tern	niné le 31 janvier	
	2025	2024	
Résultat de base par action	2,81 \$	2,61 \$	
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription (1)	0,06	_	
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation (2)	(0,01)	_	
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB (3)	0,05	_	
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (4)	0,05	_	
Résultat de base par action – ajusté	2,96 \$	2,61 \$	
Résultat dilué par action	2,78 \$	2,59 \$	
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription (1)	0,06	_	
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation (2)	(0,01)	-	
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB (3)	0,05	_	
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (4)	0,05	_	
Résultat dilué par action – ajusté	2,93 \$	2,59 \$	

- (1) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 8 et 10 afférentes aux états financiers consolidés).
- (2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un gain de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB au 31 janvier 2025.
- (3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements postérieurs à la date du bilan consolidé ».
- (4) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 26 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.